

09 fév 2005 -13:30

Déclaration - Accord interprofessionnel

Le fondement d'une stabilité économique et sociale

Le fondement d'une stabilité économique et sociale

Ces dernières années, l'économie belge s'est portée relativement bien. Plus de dix trimestres de suite, nous dépassons clairement la moyenne européenne. Cela se doit largement au cadre socio-économique stable obtenu par les partenaires sociaux lors des accords interprofessionnels successifs. Le contexte actuel de la concurrence internationale croissante et du développement démographique de notre pays, exige toutefois une approche résolue et cohérente. L'enjeu est de taille, la situation est difficile, le débat est des plus animés. Les partenaires sociaux ont toutefois conclu un projet d'accord interprofessionnel dans ces circonstances difficiles. Le fait que ce projet soit rejeté par l'un des partenaires n'enlève rien à ce mérite. Le Gouvernement est convaincu qu'un cadre social interprofessionnel fédéral basé sur des augmentations raisonnables mais systématiques du pouvoir d'achat ainsi que sur une adaptation graduelle de notre marché de l'emploi aux nouveaux besoins des travailleurs et des entreprises, constitue la base de la croissance économique et du développement de l'emploi. Le Gouvernement entend dès lors poursuivre la politique des dernières années tout en créant les conditions pour réaliser l'augmentation d'emplois prévue par la Banque nationale et d'autres institutions. Avec les partenaires sociaux, le Gouvernement entend également mener à bien la conférence sur la fin de carrière, en vue du renforcement de notre marché de l'emploi ainsi que de notre régime de sécurité sociale. C'est pourquoi, tenant compte des engagements pris par les partenaires sociaux et attentif à un climat de paix sociale, le Gouvernement fait bien l'entièreté du projet d'accord social, élaboré avec son soutien et quand-même accepté par une large majorité des employeurs et travailleurs belges. Le projet soumis est le fruit d'un équilibre obtenu après de longues négociations. C'est pourquoi toutes les dispositions seront entièrement exécutées. Le Gouvernement respectera le cadre budgétaire convenu et veillera à ce que les diminutions fassent l'objet d'un financement correspondant au bénéfice de la sécurité sociale. Pour ce qui est du rapprochement des statuts des employés et des ouvriers, le Gouvernement laisse, conformément au projet d'accord, l'initiative aux partenaires sociaux. La mise en œuvre de ce projet d'accord doit conduire à ce que dans les secteurs et entreprises, l'emploi soit maintenu et renforcé. La création d'un cadre favorable en vue de la création d'emplois demeure la préoccupation principale de ce Gouvernement, qui veillera à renforcer sa politique en la matière, entre autre concernant l'accès des jeunes à l'emploi. Pour conclure, le Gouvernement appelle toutes les parties à respecter leurs engagements et à entamer sereinement des négociations sociales au niveau des secteurs et des entreprises. Ce climat de confiance et de dialogue est indispensable pour prendre les décisions nécessaires, dans le cadre de la conférence sur la fin de carrière, afin de préserver l'avenir de notre État de providence. En effet, il n'existe aucune formule alternative. La stabilité crée de la croissance. La croissance crée du bien-être. Avec cette décision, le Gouvernement assume ses responsabilités. Il attend des parties concernées qu'elles fassent de même.